

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 17 novembre 2017

Nomenclature N° : 4

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2017120

Présents : 27

Votants : 32

Objet : Modification de l'état des postes de la collectivité

Le 17 NOVEMBRE 2017 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 10 NOVEMBRE 2017, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Désigane FLORE, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Eric RINEAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoirs ont été donnés par Tarik EL GACHBOUR à Catherine AUBERT, par Nicolas LECOT à Aude BOQUET, par Brigitte ZINS à Jean-Jacques DULONG, par Nadia LE BOURNOT à Christophe NICOLAU, par Fabienne LAPINA à Marc MACAN.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Aude BOQUET

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Maryvonne BOQUET :

La commune de Dourdan a souhaité mettre en place un dispositif de pérennisation d'animateurs périscolaires, ceci dans l'objectif de fidéliser et professionnaliser une partie de cette équipe d'animateurs périscolaires. Aussi, le conseil municipal a, dans sa séance du 30 juin 2017, créé 5 postes permanents d'adjoint d'animation (catégorie C) à temps non complet 25 heures 30 hebdomadaires. La création de ces 5 postes d'adjoint d'animation permanents nécessite de procéder à la mise à jour de l'état des postes de la collectivité en supprimant 5 postes d'intervenants périscolaires contractuels à temps non complet 30 heures hebdomadaires/semaine d'école.

Il convient également de procéder à la mise à jour de l'état des postes de la collectivité pour assurer le bon fonctionnement du Conservatoire, suite aux inscriptions des élèves pour la rentrée scolaire 2017-2018, en modifiant la durée hebdomadaire de travail pour certains postes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 14 novembre 2017, pour la suppression de 5 postes d'intervenants périscolaires contractuels à temps non complet 30 heures hebdomadaires maximum par semaine d'école, la suppression de 2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe l'un à temps non complet 12 heures et l'autre à temps non complet 4 heures hebdomadaires, et la diminution du taux d'emploi hebdomadaire pour 2 professeurs du conservatoire,

Vu l'avis de la commission « Finances -sécurité » du 18 octobre 2017,

Vu l'état des postes de la collectivité,

Considérant la nécessité de supprimer 5 postes d'intervenants périscolaires contractuels à temps non complet 30 heures hebdomadaires, suite à la création de 5 postes permanents à temps non complet 25 heures 30 hebdomadaires lors du conseil municipal du 30 juin 2017,

Considérant qu'au vu du nombre d'élèves inscrits dans certaines disciplines pour le conservatoire, il convient de procéder à la modification de l'état des postes de la collectivité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **De modifier** l'état des postes de la collectivité comme suit :

Suppression de 5 postes d'Intervenants périscolaires (contractuels) à temps non complet 30 heures hebdomadaires maximum par semaine d'école : Ancien effectif : 33 Nouvel effectif : 28

Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 12 heures hebdomadaires : Ancien effectif : 1 Nouvel effectif : 0

Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 4 heures hebdomadaires : Ancien effectif : 1 Nouvel effectif : 0

Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 8 heures hebdomadaires : Ancien effectif : 0 Nouvel effectif : 1

Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 3 heures hebdomadaires : Ancien effectif : 0 Nouvel effectif : 1

Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe titulaire, à temps non complet de 14 heures hebdomadaires à 13 heures hebdomadaires,

Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe titulaire, à temps non complet de 8 h 30 hebdomadaires à 7 h 30 hebdomadaires.

- **De dire** que les crédits nécessaires à la rémunération, aux primes et aux charges des agents sont inscrits au budget principal de la collectivité.

Acte rendu exécutoire : **27 NOV. 2017**
- Publié le :
- Transmis au représentant de l'Etat



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

La Maire

Maryvonne BOQUET
Maryvonne BOQUET